



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation : 17/05/2011
Date d'affichage convocation : 17/05/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2011-05-64

Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-Président, évoque la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

a) Avancements de grades

Vu les avis de la Commission Administrative Paritaire des 15 mars et 5 avril 2011,
Vu le tableau d'avancement de grade 2011 de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

Afin de permettre la nomination de trois agents au grade supérieur au titre de l'avancement de grade 2011, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs : en créant deux emplois d'Adjoint Technique de 1ère classe à temps complet et un emploi de technicien principal de 1ère classe à temps complet en supprimant les emplois occupés actuellement par ces trois agents.

b) Régularisation tableau des effectifs

Un chargé de mission a été recruté en CDD, du 1er janvier au 31 décembre 2011, sur un poste de catégorie A, à temps complet, pour assurer dans le cadre du PLIE, les fonctions de « référent de parcours » sur la base de 17h30 et de « référent du travail saisonnier » sur la même base, poste financé par le Fonds Social Européen (FSE). Afin de régulariser la situation administrative de cet agent non titulaire, il convient de supprimer au tableau des effectifs, un emploi actuellement vacant de Bibliothécaire, filière culturelle, catégorie A et de créer, en lieu et place, un emploi d'Attaché Territorial, filière administrative, catégorie A, afin d'y placer cet agent.

D'autre part, après étude du tableau des effectifs, il s'avère nécessaire de supprimer deux emplois restés vacants et non utilisés, à savoir, un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2° classe à temps complet et un emploi d'Adjoint d'animation de 2° classe à temps non complet 12h30.

Il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE	CREATION		FILIERE	SUPPRESSION	
	Nb de postes	Grade ou emploi et temps de travail		Nb de postes	Grade ou emploi et temps de travail
Technique	2	Adjoint technique 1ère classe à temps complet	Technique	2	Adjoint technique 2ème classe à temps complet
Technique	1	Technicien principal 1ère classe à temps complet	Technique	1	Technicien principal 2ème classe à Temps complet
Administrative	1	Attaché Territorial à temps complet	Culturelle	1	Bibliothécaire Territorial à temps complet
			Médico-Sociale	1	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet
			Animation	1	Adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet (12h30)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 24 mai 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation :17/05/2011
Date d'affichage convocation :17/05/2011

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2011-05-65

**Marché de travaux pour la construction
d'un restaurant scolaire sur la
commune de St Laurent d'Aigouze**

**Avenant n°1 - Lot n°5
« Cloisons Composites »**

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER - DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

M. CUBILIER, Vice-Président, évoque la décision n°11-04 en date du 24/01/2011 par laquelle le marché de travaux du lot n°5 « CLOISONS COMPOSITES » pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze, a été attribué à l'entreprise PLANETHERM sise à BESSAN – 34550, pour un montant de 35 831,28 TTC.

Dans le cadre de l'appel d'offres, chaque entreprise a proposé différents matériaux. Le bureau de contrôle au fur et à mesure de l'avancement du chantier, a été dans l'obligation de faire respecter la législation qui impose des temps de réactions au feu conformes aux différentes normes. Les cloisons pour l'aménagement intérieur prévues au marché, ne correspondent pas à la classification imposée par le bureau de contrôle.

Il est nécessaire que la société PLANETHERM fournisse des panneaux « cloisons métalliques » ou « panneaux sandwich métalliques » classés pare-flamme 2 h, un coupe-feu 1 h, et qu'elle modifie différentes portes.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition en date du 11/03/2011. Le montant total de l'avenant n°1 est fixé à 1 034,82 € TTC.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché: 35 831,28 € TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : 1 034,82 € TTC
- Montant total définitif du marché :36 866,10 € TTC

L'avenant entraîne une augmentation de 2,8 % du montant global du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze - Lot n°5 « Cloisons Composites », comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, Le 24 mai 2011

Le Président,
Léopold ROSSO,

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation : 17/05/2011
Date d'affichage convocation : 17/05/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2011-05-66

**Marché de travaux pour la construction
d'un restaurant scolaire sur la
commune de St Laurent d'Aigouze**

**Avenant n°1 - Lot n°1
« Gros œuvre »**

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

M. CUBILIER, Vice-Président, évoque la décision n°10-73 en date du 26/10/2010 par laquelle le marché de travaux du lot n°1 « GROS OEUVRE » pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze, a été attribué à l'entreprise DARVER sise à VENDARGUES – 34470, pour un montant de 81 160,64 TTC.

Dans le cadre de l'appel d'offres, chaque entreprise a proposé différents matériaux. Il s'avère que l'appareillage proposé par l'entreprise de plomberie nécessite de rehausser les socles prévus initialement pour la pompe à chaleur, l'adoucisseur et le ballon.

Pour cela, il convient de créer des socles plus importants que prévus dans le marché, pour les appareillages du local technique et particulièrement la pompe à chaleur, l'adoucisseur et le ballon. Ces socles représentent des surfaces de 2.30ml-x-1.80ml et 1.05ml-x-1.28ml sur 28cm de hauteur.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition en date du 19/04/2011. Le montant total de l'avenant n°1 est fixé à 432,65 € TTC.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché : 81 160,64 € TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : 432,65 € TTC
- Montant total définitif du marché : 81 593,29 € TTC

L'avenant entraîne une augmentation de 0,53 % du montant global du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze - Lot n°1 « Gros Œuvre » comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, Le 24 mai 2011
Le Président,
Léopold ROSSO.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation : 17/05/2011
Date d'affichage convocation : 17/05/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2011-05-67

**Marché de travaux pour la construction
d'un restaurant scolaire sur la
commune de St Laurent d'Aigouze**

**Avenant n°1 - Lot n°15
« VRD/ESPACES VERTS »**

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

M. CUBILIER, Vice-Président, évoque la décision n°10-73 en date du 26/10/2010 par laquelle le marché de travaux du lot n°15 « VRD/ESPACES VERTS » pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze, a été attribué à l'entreprise LEFEVBRE sise à LUNEL – 34400, pour un montant de 101 789,06 TTC.

La construction du restaurant se réalise sur une parcelle appartenant à la mairie de St Laurent d'Aigouze, sur laquelle une convention d'occupation à titre gracieux a été conclue.

Sur ce terrain, existe des bâtiments anciens, à savoir, une école primaire et un gymnase, qui possèdent le chauffage et l'alimentation en gaz en commun. Le restaurant scolaire se construit sur la zone située entre les deux bâtiments. Les différents réseaux reliant ces bâtiments n'ont pas fait l'objet de récolement et ne sont donc pas repérables.

Avant de démarrer la construction de l'ouvrage, il a été nécessaire de réaliser des sondages afin de repérer ces différents réseaux et de procéder à leurs dévoiements. Pour assurer une sécurité maximum aux élèves utilisant la voirie publique pour se rendre de l'école au gymnase, il est nécessaire de réaliser un passage en béton à l'extérieur du chantier.

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition (devis n°2011-006 du 04/11/2010).

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché:..... 101 789,06 € TTC
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 :6 666,50 € TTC
- Montant total définitif du marché :..... 108 455,56 € TTC

L'avenant entraîne une augmentation de 6,55 % du montant global du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Laurent d'Aigouze - Lot n°15 « VRD/ESPACES VERTS », comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, Le 24 mai 2011

Le Président,
Léopold ROSSO.

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation :17/05/2011
Date d'affichage convocation :17/05/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2011-05-68

**Fixation du tarif de la redevance
assainissement Non Collectif
(SPANC) Tarifs 2011**

Retire et remplace
la délibération n°2011-04-24, déposée en
Préfecture du Gard le 8 avril 2011

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

M. CUBILIER Vice-Président, évoque le code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L.2224-12 et R.2333-121 et suivants, ainsi que la délibération n°7 du Conseil Communautaire du 1^{er} Avril 2004 créant le service public d'assainissement non collectif.

Par délibération n°2008-02-14 du 27 février 2008, le Conseil Communautaire a institué une redevance d'assainissement non collectif, dont le tarif est fixé chaque année. La législation française impose un budget séparé propre au service public d'assainissement non collectif. Il doit être financé par les usagers des installations et être équilibré.

Il propose au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs pour l'année 2011, comme suit :

N° Redevance	OBJET	Montant TTC
Art.	Installation d'assainissement non collectif existant Pour ce contrôle, la facturation de la redevance se fera comme suit :	
Diag1	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2kg/jr de DBO5 (de 0 à 20 pers) : ✓ Pour un logement ✓ Par logement supplémentaire	145 € 50 €
Diag2	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2kg/jr de DBO5 et inférieur à 3,6kg/jr de DBO5 (de 20 à 60 pers) .	445 €
Diag3	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 8 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 3,6kg/jr de DBO5 (plus de 60 pers).	1 095 €
Art.	Installation d'assainissement non collectif dans le cadre d'un document d'urbanisme ou dans le cadre d'une réhabilitation Pour ce contrôle, la facturation de la redevance se fera comme suit :	
PC1	Etude du dossier de conception	70 €
PC2	Contrôle de bonne exécution des travaux	90 €
PC3	En cas de réalisation non-conforme chaque visite supplémentaire de contrôle	50 €
Art.	Diagnostic en cas de vente (tarifs identiques au contrôle périodique) Pour ce contrôle, la facturation de la redevance se fera comme suit :	
Diag4	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 6 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2kg/jr de DBO5 (de 0 à 20 pers) : ✓ Pour un logement ✓ Par logement supplémentaire	145 € 50 €

Diag5	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 6 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2kg/jr de DBO5 et inférieur à 3,6kg/jr de DBO5 (de 20 à 60 pers).	445 €
Diag6	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 6 ans) pour une installation d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 3,6kg/jr de DBO5 (plus de 60 pers).	1 095 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De retirer la délibération n°2011-04-24, déposée en Préfecture du Gard le 8 avril 2011,
- D'adopter le tableau avec les différents diagnostics et les précisions apportées, comme indiquées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, Le 24 mai 2011
Le Président,
Léopold ROSSO.**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation :17/05/2011
Date d'affichage convocation :17/05/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2011-05-69

**Modification du règlement
du réseau intercommunal
de lecture publique des
bibliothèques/médiathèques**

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

M. ROSSO, Président évoque la délibération n°2007-05-16-10 du 16/05/2007, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté le règlement intérieur des bibliothèques et médiathèques de la Communauté de Communes Terre de Camargue, la délibération n°2010-12-138 du 13/12/2010 portant modification des conditions de prêt des DVD au sein du réseau intercommunal de lecture active.

Vu la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public et compte tenu de l'évolution des usages et des pratiques des publics, il convient d'adapter certains alinéas de l'article 8 « Recommandations générales », dudit règlement, dont un exemplaire est joint à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le nouveau règlement du réseau intercommunal de lecture publique des bibliothèques/médiathèques pour les raisons ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, Le 24 mai 2011
Le Président,
Léopold ROSSO.



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation : 17/05/2011
Date d'affichage convocation : 17/05/2011

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

N°2011-05-70

**Convention cadre
de mise à disposition
des restaurants scolaires
intercommunaux**

Madame BORD, Vice-Présidente, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence en matière de restauration scolaire.

La Communauté de Communes Terre de Camargue est sollicitée pour la mise à disposition occasionnelle de restaurants scolaires.

Un agent du service de la restauration scolaire sera obligatoirement mis à disposition de l'utilisateur dès lors que ce dernier utilisera les fours de remise à température et autre matériel de cuisine. Le salaire de l'agent sera pris en charge en intégralité par l'utilisateur et ce au prorata des heures effectuées.

Pour cela, une convention cadre a été établie, définissant les droits et obligations de chaque partie ainsi que les modalités techniques et financières de la mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention cadre de mise à disposition des restaurants scolaires intercommunaux, à conclure avec chaque demandeur, telle que présentée ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, Le 24 mai 2011
Le Président,
Léopold ROSSO.



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation : 17/05/2011
Date d'affichage convocation : 17/05/2011

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

N°2011-05-71

Convention pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale au Comité Handisport du Gard

M. Léopold ROSSO, Président, évoque la délibération n° 2011-04-22 du 4 avril 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté une convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale, à conclure avec chaque demandeur.

Cette convention prévoit la gratuité pour les demandes émises par des collectivités, structures associatives ou autres, situées sur le territoire communautaire et la possibilité d'une mise à disposition payante ou gratuite, pour les structures situées hors territoire, le Conseil Communautaire étant alors invité à fixer le montant de la location pour chaque demande.

A ce jour, une demande est parvenue à la Communauté de Communes émanant du Comité Handisport du Gard.

Demandeur	Equipement sportif	Date	Observations
Comité Handisport du Gard	Centre Aqua-Camargue	05/06/2011	Sport handi Compétition natation 13h30 - 18h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention pour la mise à disposition occasionnelle du Centre Aqua Camargue, à titre gracieux, pour cette demande, à la date susvisée, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, Le 24 mai 2011
Le Président,
Léopold ROSSO.**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation :17/05/2011
Date d'affichage convocation :17/05/2011

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

N°2011-05-72

Convention pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale à la Fédération Française de Handball

M. Léopold ROSSO, Président, évoque la délibération n° 2011-04-22 du 4 avril 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a adopté une convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale, à conclure avec chaque demandeur.

Cette convention prévoit la gratuité pour les demandes émises par des collectivités, structures associatives ou autres, situées sur le territoire communautaire et la possibilité d'une mise à disposition payante ou gratuite, pour les structures situées hors territoire, le Conseil Communautaire étant alors invité à fixer le montant de la location pour chaque demande.

A ce jour, une demande est parvenue à la Communauté de Communes émanant de la Fédération Française de Handball.

Demandeur	Equipement sportif	Date	Observations
Fédération Française de Handball	Salle Camargue	30/07/2011	Entraînement d'équipes nationales de handball 16h00 - 20h00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la convention pour la mise à disposition occasionnelle de la salle Camargue, à titre gracieux, pour cette demande, à la date susvisée, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, Le 24 mai 2011
Le Président,
Léopold ROSSO.**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 23 mai 2011

Date de la convocation : 17/05/2011
Date d'affichage convocation : 17/05/2011

L'an deux mille onze et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	6
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

Présents : Mmes et MM : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD Annie BRACHET - Julien CANCE - Incarnation CHALLEGARD - Florence COMBE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - Jacques DELORD - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Muriel GIBERT - Christine GROS - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - Patricia LARMET - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Mme Khadija PINCHON - Léopold ROSSO - Jean SPALMA

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. Cédric BONATO - M. Santiago CONDE pour Mme Annie BRACHET - M. André DELLA-SANTINA pour M. Jean SPALMA - M. Dominique DIAS pour M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Martine LAMBERTIN pour M. Richard PAULET - Mme Maryline POUGENC pour M. André MORRA

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - M. Alain CAMPACI - Mme Christel PAGES - Mme Marie ROCA - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : M. Richard PAULET

N°2011-05-73

Fixation du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour l'année 2011

M. Léopold ROSSO, Président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle.

Lors de la séance du 11 avril 2011, le Conseil Communautaire a voté le taux de la taxe d'habitation et le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, pour l'année 2011.

Cependant, il convient que le Conseil Communautaire se prononce sur l'ensemble des taxes « ménage » y compris la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De fixer le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour l'année 2011, comme suit :

Désignation	Taux 2011
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	0,00 %

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 24 mai 2011
Le Président,
Léopold ROSSO